

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aéroport de Toulouse-Blagnac Question écrite n° 12480

Texte de la question

M. Gérard Bapt attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur l'étude conduite sous l'autorité de l'Etat concernant la localisation d'un éventuel nouvel aéroport international se substituant à la plate-forme de Toulouse-Blagnac. Cette étude menée par le bureau d'études d'Aéroports de Paris est très contestable. Elle néglige l'impact de la mise en place d'une ligne TGV Toulouse -Paris sur le trafic domestique. Elle néglige l'opportunité de s'appuyer sur les aéroports existants dans les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, alors même que le transfert des mouvements de fret ou de charter serait possible. Ces études semblent par ailleurs avoir été conduites en partant d'un a priori selon lequel la nécessité de la fermeture de l'aéroport de Blagnac amenait à créer un nouvel aéroport susceptible en 2020 d'accueillir un trafic double de ce qu'il est actuellement. Cette étude, contestable sur le fond, suscite de très nombreuses oppositions des communes et associations de défense concernées en Haute-Garonne ainsi que dans le Tarn-et-Garonne. En conséquence il lui demande, considérant l'ensemble des questions restées sans réponses, de bien vouloir surseoir à toute décision concernant la création d'une seconde plate-forme aéroportuaire internationale dans l'agglomération toulousaine, d'indiquer quelles mesures il compte prendre pour accélérer la desserte TGV de la dernière métropole régionale à en être dépourvue, et de procéder à une nouvelle étude prenant en compte la desserte ferrée, des prévisions plus réalistes d'évolution du trafic aérien, l'ensemble des aéroports existants ainsi que la dimension d'aménagement du territoire.

Texte de la réponse

La plate-forme aérienne régionale de Toulouse -Blagnac, par ses impacts sur l'économie, sur l'environnement et sur l'aménagement du territoire, représente un enjeu de premier plan pour l'agglomération toulousaine et l'ensemble de la région. Du fait des fortes contraintes environnementales auxquelles elle est soumise, en raison de son insertion dans un tissu urbain très dense, son développement est obéré à terme, même si sa capacité d'accueil n'est pas en cause avant 2020. Devant l'importance du sujet, l'Etat et les principales collectivités locales ont engagé une réflexion approfondie afin de rechercher les moyens de doter la région toulousaine d'une desserte à la hauteur de son dynamisme économique. Cette démarche, qui s'est traduite par une série d'études, n'a écarté a priori aucune option. Une étude a ainsi analysé huit sites localisés dans un rayon de 50 kilomètres autour de Toulouse. D'autres ont examiné, de façon détaillée, l'impact d'une offre ferroviaire à grande vitesse sur le trafic aérien, les possibilités de transfert de certains trafics vers d'autres aéroports proches de Toulouse ainsi que la création d'une nouvelle plate-forme aéroportuaire entre Bordeaux et Toulouse. Dans un souci de complète transparence, les études ont été présentées en janvier dernier par les consultants aux différents acteurs concernés et sont aujourd'hui mises en ligne sur le site internet de la direction régionale de l'équipement Midi-Pyrénées. L'objectif est d'informer le public de manière à ce qu'il puisse être associé à la démarche prospective en toute connaissance de cause. Chacun est invité à faire part de ses observations, critiques et propositions. Une synthèse apportant des éléments de réponse sera ensuite réalisée et pourra déboucher, le cas échéant, sur les études complémentaires qui pourraient apparaître nécessaires. Parallèlement à la démarche de concertation en cours sur l'avenir de la plate-forme aéroportuaire de la région toulousaine, la

desserte de cette métropole par le TGV fait actuellement l'objet d'études. Cette desserte ferroviaire pourra s'améliorer en deux étapes : d'abord, par la mise en service de la ligne à grande vitesse (LGV) Sud-Europe-Atlantique, ensuite, par la réalisation d'aménagements entre Bordeaux et Toulouse. L'étude concernant les aménagements entre Toulouse et Bordeaux devrait s'achever pour la fin de l'année 2003. Compte tenu de la complémentarité entre modes qui doit être envisagée pour des projets de cet ordre, un débat public conjoint pourrait être organisé en 2004 autour des deux infrastructures, l'amélioration de la desserte ferroviaire et la création d'une nouvelle plate-forme aéroportuaire régionale.

Données clés

Auteur : M. Gérard Bapt

Circonscription: Haute-Garonne (2e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 12480 Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement, transports et logement Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 février 2003, page 1332 **Réponse publiée le :** 14 avril 2003, page 2993